

EFINDEX - FRANCE

Prospectus simplifié

Partie A statutaire

Présentation succincte

Code ISIN	FR0010517987
Dénomination	EFINDEX - FRANCE
Forme juridique	SICAV
Compartiment / nourricier	NEANT
Société de gestion par délégation	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateurs	CREDIT AGRICOLE TITRES (actifs autres que monétaires) CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires)
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	KPMG
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF

Information concernant les placements et la gestion

Classification	Actions françaises
OPCVM d'OPCVM	Inférieur à 10 % de l'actif net

Objectif de gestion

L'OPCVM cherche à répliquer à travers une gestion indicielle les évolutions, à la hausse comme à la baisse, du marché parisien des 40 plus grandes sociétés cotées à Paris. La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de l'indice le plus faible possible (également appelé « écart de suivi ex post » et mesuré par la « tracking error ») et dans tous les cas inférieur à 1,00 % (ou à 5,00 % de la volatilité de l'indice de référence).

Indicateur de référence	CAC 40 (en clôture, dividendes non réinvestis)
-------------------------	--

Stratégie d'investissement et actifs éligibles

Le portefeuille est en permanence exposé à 60 % au minimum en **actions françaises**. La stratégie de gestion mise en oeuvre est celle de la réplique pure de l'indice à travers des investissements physiques, à l'achat comme à la vente, en actions composant l'indice CAC 40, en respectant la proportion (pondération) de chaque émetteur au sein de cet indice. *De facto*, la structure du portefeuille est ainsi très proche de celle de l'indice CAC 40, sans préférence sectorielle.

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés afin d'exposer le portefeuille au risque action en complément des investissements physiques, sans rechercher une surexposition. Le gérant utilise notamment les marchés à terme français en vue d'ajuster l'exposition en action du portefeuille face aux variations d'encours liées aux souscriptions et aux rachats quotidiens. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

Le reste du portefeuille est investi en titres émis ou garantis par l'Etat français (ou assimilés tels que la CADES), soit en investissements de fonds de portefeuille lorsque l'OPCVM a recours aux dérivés pour gérer son exposition action, soit dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

En sa qualité d'OPCVM indiciel, l'OPCVM peut avoir recours aux dérogations prévues au III par l'article R 214-28 du code monétaire et financier concernant les limites d'investissement en instruments financiers d'un même émetteur.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds aura recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et actions d'autres OPCVM français, coordonnés ou non, classés dans les catégories « Monétaires euro » ou « diversifiés », gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le mécanisme de provision des frais de gestion variables permet de limiter les mouvements de valeur liquidative. En revanche, il peut inciter l'OPCVM à mettre en oeuvre une gestion risquée. Celle-ci pourrait faire baisser la valeur liquidative de manière plus significative.

→ Risques significatifs

- le risque action : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la baisse des marchés actions.
- le risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- le risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des obligations, et donc du portefeuille, provoquée par une augmentation des taux d'intérêts.

→ S'y rajoutent les risques spécifiques à la gestion indicielle :

- l'atteinte de l'objectif de gestion n'est pas garanti. Aucun actif, ni instrument financier ne permettant une réplique parfaite de l'indice de référence. De même, l'OPCVM ne pourra parfaitement reproduire la performance de l'indice notamment en raison d'indisponibilité temporaire de certaines valeurs qui le composent ou de circonstances exceptionnelles qui auraient pour effet de provoquer des distorsions dans les pondérations de l'indice. Enfin, en cas de suspension ou d'interruption temporaire de la cotation des valeurs composant l'indice, ou en cas de dysfonctionnement du marché, il peut s'avérer impossible de rééquilibrer le portefeuille physique de l'OPCVM.
- Les rotations d'actifs en portefeuille et les modifications de pondérations de l'indice de référence entraînent des coûts de transaction. Ainsi, le rendement des investissements directs en actions composant l'indice est érodé par certains des faits non inclus dans la détermination dudit indice.

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

Garantie et protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

L'OPCVM s'adresse aux investisseurs de toutes natures : personnes physiques, personnes morales (entreprises, associations, institutionnels...), qui souhaitent disposer d'un support d'investissement collectif leur permettant de participer aux évolutions de l'indice CAC 40 représentatif des 40 plus grandes capitalisations boursières cotées à Paris.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à cinq ans de terme mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	1,00 % dans la limite de 750,00 €
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,7176 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	30 % TTC de la performance supérieure à celle de l'indice CAC 40. Les frais de gestion variables sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative. En cas de sous-performance par rapport au benchmark, la provision pour frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provisions dans la limite des dotations constituées. En cas de rachat, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion. La période de référence de calcul des frais variable est l'exercice social ; le règlement des frais acquis est effectué annuellement à terme échu.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La SICAV est éligible au P.E.A (plan d'épargne en actions).

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée à 11h30, chaque jour de bourse à Paris par le dépositaire :

CREDIT COOPERATIF
BP 211 - 33, rue des Trois Fontanot
92002 NANTERRE CEDEX
Service Titres - Tél. 01.47.24.85.66

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés et exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution. La première souscription ne peut être inférieure à une action.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les actions sont fractionnées et exprimées en millièmes d'action. La première souscription ne peut être inférieure à une action.

Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de décembre.

Affectation du résultat

Les résultats sont capitalisés.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse à Paris. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels ces titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutoires (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet www.ecofi.fr.

Devise de libellé des actions

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010517987	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une action	10.000 F (1.524,49 €)

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 juillet 1986
Il a été créé le 2 juillet 1986
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 10.000,00 F (1.524,49 €).
Il est à noter que la valeur liquidative d'origine a été divisée par dix le 24 mai 2000.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – email : contact@ecofi.fr

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 322-75 du règlement général de l'AMF peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

27 septembre 2010

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

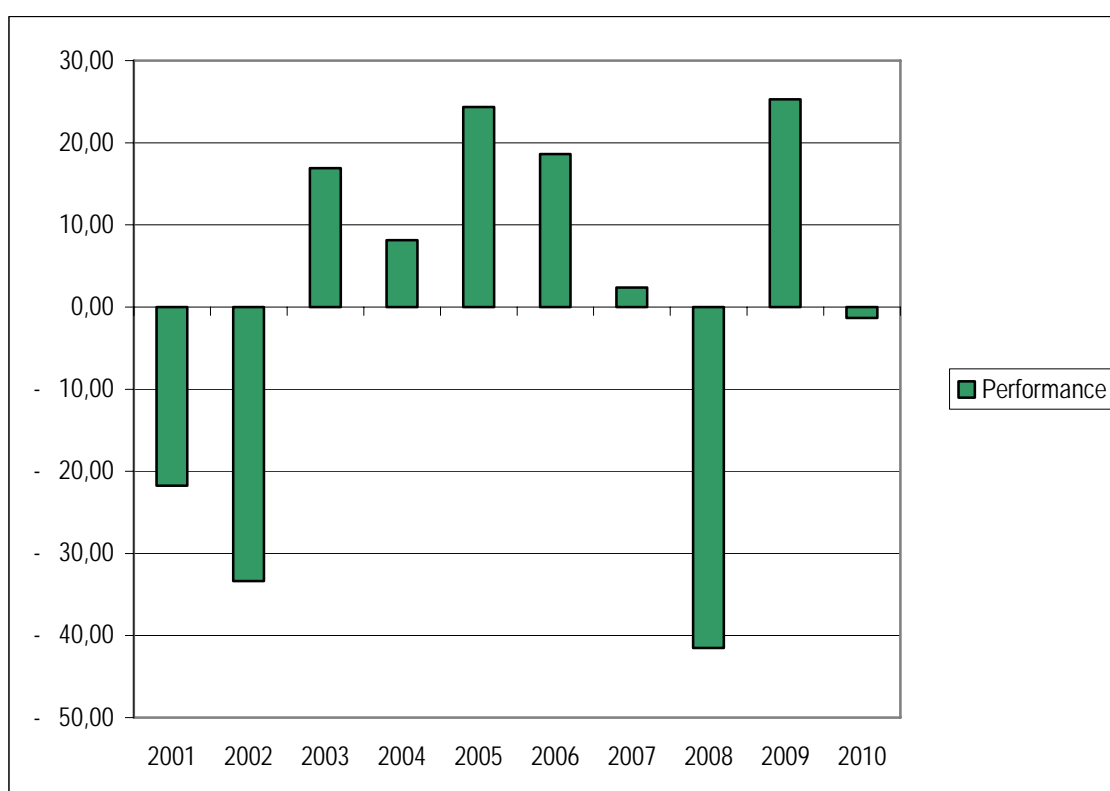
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

EFINDEX - FRANCE

Prospectus simplifié

Partie B statistique

Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-1,32%	-10,23%	-2,56%
Indice de référence	-3,34%	-12,15%	-4,20%

Indice de référence : CAC 40 (cours de clôture, dividendes non réinvestis)

AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en %)

Frais de fonctionnement et de gestion	0,72
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,00
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,00
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,95
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,90
- commission de mouvement	0,05
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,67

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,06 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -9,95 % de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	4%
Obligations	2%
TCN	5%

Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 5,27%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du
15 avril 2011